

Le 30 août 2012

Municipalité de la Commune de 1188 Gimel

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal, séance du 29 août 2012

Présidence: M. Stéphane Pichon, Président

Le Conseil communal de Gimel,

VU le préavis municipal n° 02-2012 «Réorganisation de la Protection

Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de

Morges»;

OUI le rapport de la commission chargée de cet objet;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Morges (ORPC);

- D'accepter la convention de la nouvelle Organisation Régionale du district de Morges;

Ainsi délibéré en séance du 29 août 2012

Le Président

Stéphane Pichon

Le secrétaire

François Marti